

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°36/2025

Objet : travaux marquages horizontaux

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise SARL MARQU'ALPES (41 chemin de la Chapelle 74210 VAL DE CHAISE) pour des travaux de marquages horizontaux sur diverses voiries de la Commune par chantier mobile ;

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

L'entreprise SARL MARQU'ALPES est autorisée à intervenir sur l'ensemble de la Commune à compter du 09/10/2025 pour une durée de 55 jours.

La circulation pourra être perturbée durant cette période.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le
Notifié le
Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 09/10/2025

Pour Le Maire, l'Adjoint

Didier EVERAERE

